

LES ATELIERS THÉMATIQUES

Les ateliers sont un lieu d'échange et de discussion entre la commission, les personnes-ressources et le public dans le but d'approfondir la réflexion sur les principaux enjeux du projet à l'étude.

Une description du contenu de chacun des ateliers est disponible au www.ocpm.qc.ca.

Atelier 1

Protéger les milieux naturels et les mettre en valeur

La santé de l'écosystème du mont Royal

25 mars à 19h00

Lieu : Hôtel Hyatt Regency, Salon Alfred-Rouleau
1255, rue Jeanne-Mance; Métro Place-des-Arts

- Qu'en est-il de l'évolution de la biomasse sur la montagne ?
- À quelles conditions l'écosystème du mont Royal pourra-t-il se maintenir en santé?
- Le plan de protection prend-il les bonnes précautions ?

Atelier 2

Protéger les milieux bâtis et aménagés

L'avenir du patrimoine bâti sur la montagne

27 mars à 19h00

Lieu : Hôtel Hyatt Regency, Salon Alfred-Rouleau
1255, rue Jeanne-Mance; Métro Place-des-Arts

- Le développement immobilier est-il encore possible sur la montagne ? Si oui, à quelles conditions ?
- Les mesures du Plan permettent-elles de conserver le patrimoine bâti et aménagé et de le mettre en valeur ?
- Qu'en est-il des œuvres d'art et de commémoration ?

Atelier 3

La protection des vues, des paysages et des aménagements paysagers

La place à accorder au mont Royal dans le paysage montréalais

31 mars à 9h00

Lieu : Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, Métro Peel

- Comment les grandes villes protègent-elles leurs paysages emblématiques?
- Quels sont les principes qui devraient présider à la protection des vues, des paysages et des aménagements paysagers ?
- Les régimes de protection proposés sont-ils adéquats?

Atelier 4

L'accessibilité au mont Royal et les services offerts

La place de l'automobile et du transport en commun

L'accueil et les services

1er avril à 19h00

Lieu : Hôtel Hyatt Regency, Salon Alfred-Rouleau
1255, rue Jeanne-Mance; Métro Place-des-Arts

- Quels sont les principes qui devraient guider l'aménagement des voies de circulation sur le mont Royal ?
- L'accueil et les services devraient-ils être améliorés ?

Atelier 5

La gestion de la montagne

S'assurer du respect et de la mise en œuvre des orientations

31 mars à 13h00

Lieu : Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, Métro Peel

- Le cadre de gestion proposé est-il optimal ?
- Quelle place faut-il donner aux citoyens ?
- Les outils de gestion sont-ils efficaces et offrent-ils les garanties voulues de protection et de mise en valeur?

CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL



Le mont Royal constitue un élément caractéristique prédominant de Montréal en raison de ses qualités naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles. En dépit des initiatives mises de l'avant au cours des vingt dernières années afin d'assurer sa mise en valeur, la transformation de la montagne s'est accélérée dans la dernière décennie. Le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal à l'étude a pour objectif de préserver l'intégrité des patrimoines du mont Royal et d'en assurer la mise en valeur.

SÉANCE D'INFORMATION

18 mars à 19h00

Une présentation du plan dans son ensemble
Lieu : Hôtel Hyatt Regency, Grand Salon B
1255, rue Jeanne-mance; Métro Place-des-Arts

ATELIERS THÉMATIQUES

vous trouverez l'horaire complet et une brève description des ateliers à l'intérieur

SÉANCE D'AUDITION DES MÉMOIRES

23 avril à 19h00

lieu : Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, Métro Peel



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca

LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL

Vous pouvez télécharger la version complète du document au www.ocpm.qc.ca

Le plan est structuré autour de 3 objectifs principaux :

- Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal;
- Rendre la montagne accessible et accueillante ;
- Réunir les conditions nécessaires à la protection et la mise en valeur du mont Royal.

L'objectif de protection et de mise en valeur comprend trois volets qui feront l'objet d'ateliers thématiques lors de la consultation :

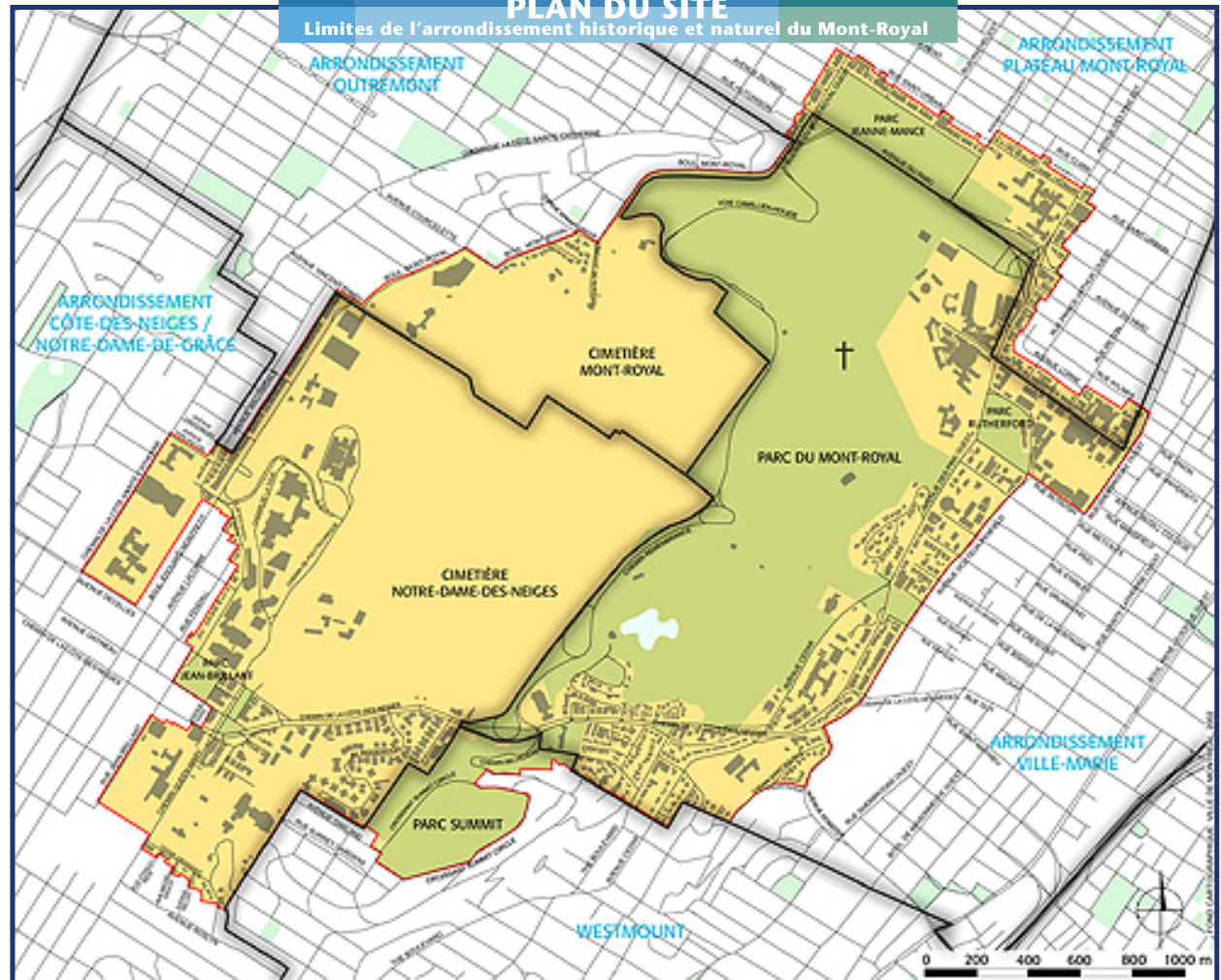
- Les milieux naturels
- Les milieux construits et aménagés
- Les paysages

L'OBJET DE LA CONSULTATION

La mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal nécessite l'adoption d'un règlement modifiant le Document complémentaire au Plan d'urbanisme. Cette démarche permettra d'enchâsser les mesures réglementaires de protection et de mise en valeur prévues au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et d'assurer la révision cohérente de la réglementation des arrondissements.

PLAN DU SITE

Limites de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal



LA DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et des projets de règlement, sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- **Bibliothèque et maison de la culture de Côte-des-Neiges**, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges;
- **Bibliothèque Robert-Bourassa**, 41, avenue Saint-Just
- **Bibliothèque Mile-End**, 5434, avenue du Parc

Pour consultation de l'ensemble de la documentation relative au projet :

- **Direction du greffe de la Ville de Montréal**, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- **Office de consultation publique de Montréal**, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site web : ocpm.qc.ca

La date limite d'inscription pour présentation orale ou dépôt de mémoire écrit : le 18 avril 2008

Renseignements à
l'Office de consultation publique de Montréal
Éric Major
Attaché de recherche et de documentation
514 872-8510 xmajor@ville.montreal.qc.ca



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

